



Dans les 23 nouveaux territoires pour la politique du Logement d'Abord, l'Unaf souhaite une démarche partenariale associant pleinement le logement accompagné

Le gouvernement vient de rendre publique la liste des 23 nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée de la politique du Logement d'Abord. L'Unaf salue le doublement du nombre des territoires sélectionnés depuis l'AMI 1, avec des métropoles attendues telles que Aix-Marseille ou la Ville de Paris, mais aussi des territoires plus divers comme la Loire-Atlantique, Grand Chambéry, ou la Communauté d'agglomération de Quimper.

L'Unaf appelle ces territoires à prendre pleinement en compte le logement accompagné, les pensions de famille mais aussi les résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs, dans la définition de leurs objectifs et de leurs politiques en faveur des personnes mal logées.

Aux côtés d'autres têtes de réseaux œuvrant dans la lutte contre les exclusions, l'hébergement et le logement, l'Unaf a participé au comité de sélection des réponses à ce second appel à manifestation d'intérêt. Les dossiers témoignaient d'une grande diversité de situations territoriales pour appliquer et développer sur le terrain la politique du Logement d'Abord, ce que reflète la sélection.

L'Unaf, qui a accompagné quelques collectivités à la préparation des réponses, souhaite qu'une véritable gouvernance partenariale, associant pleinement le logement accompagné (résidences sociales, pensions de familles, logements jeunes...), puisse s'engager dans ces 23 territoires. Si l'apport du logement accompagné a été pris en compte dans certaines réponses à l'appel à manifestation d'intérêt, dans d'autres il nécessite d'être encore amplifié.

L'Unaf et ses adhérents resteront mobilisés, et se tiennent à la disposition des acteurs pour engager le travail partenarial, afin d'accentuer le rôle d'insertion que jouent les résidences sociales dans ces territoires.

Si le doublement du nombre de territoires est une bonne nouvelle, il n'en reste pas moins que la politique du Logement d'Abord doit s'amplifier au-delà de ces 46 territoires, pour apporter une réponse pleine et entière, à l'échelle nationale.

Le logement accompagné est une des réponses aux situations de mal-logement et aux besoins des personnes en difficultés d'accès et de maintien dans le logement. Une meilleure prise en compte de ces dispositifs dans les politiques publiques est demandée activement par l'Unaf.

Contacts Presse :

Unaf - 01 40 71 71 16
Virginie Camelin - 06 67 29 01 94
virginie.camelin@unaf.org

Agence Bpr France – 01 83 62 88 10
Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –
pierre@bprfrance.com
Séverine Linon – 06 67 47 19 54 –
severine@bprfrance.com